

## Protection sociale : Rapprochement acté entre Kerialis et Malakoff Humanis

Le rapprochement entre Kerialis et Malakoff Humanis a été approuvé par les assemblées générales des deux groupes. Il sera effectif le 1er novembre 2026 sous réserve d'acceptation de l'ACPR. Après avoir signé un protocole de rapprochement en avril dernier, « les assemblées générales de Kerialis et du groupe Malakoff Humanis ont approuvé le rapprochement des deux groupes à effet du 1er novembre 2026 », peut-on lire dans un communiqué.

Concrètement, cela se traduira par l'entrée de Kerialis au sein de l'Association Sommitale Malakoff Humanis, de la SGAM Malakoff Humanis et de l'Association de Moyens Assurances de Personnes (AMAP), « sous réserve de l'absence d'opposition de l'ACPR ».

### Synergies en vue

Ce rapprochement va ainsi permettre aux deux groupes de tirer profit de synergies et de complémentarités. Positionné sur les professions du droit et du chiffre (avocats, experts-comptables, commissaires aux comptes, etc.), Kerialis va ainsi pouvoir s'appuyer sur le savoir-faire de MH en santé, prévoyance et épargne et notamment son réseau de distribution. De son côté, Malakoff Humanis va profiter de Kerialis pour adresser des segments encore peu investis et renforcer sa présence sur le marché des TNS.

Avec des fonds propres à 11,3 milliards d'euros le groupe Malakoff Humanis enregistrait fin 2025 un chiffre d'affaires de 8,37 milliards d'euros. Pour sa part Kerialis fait état d'un bilan de 1,75 milliard d'euros pour un chiffre d'affaires 2025 de 88 millions d'euros.



© 2026 News Assurances Pro. Tous droits réservés.